



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5328

Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5328 - ARRONDISSEMENTS EN FETE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le soutien à 9 projets festifs portés par les associations suivantes : les Amis du lien (2<sup>ème</sup>), la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence (2<sup>ème</sup>), Funibus Folk (4<sup>ème</sup>), l'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse (4<sup>ème</sup>), le centre social Saint-Just (5<sup>ème</sup>), les Dragons de Saint-Georges (5<sup>ème</sup>), la MJC du Vieux Lyon (5<sup>ème</sup>), le Comité des fêtes de Monplaisir (8<sup>ème</sup>), le centre social de Champvert (9<sup>ème</sup>).

Ces événements organisés par des associations ancrées sur le territoire ont pour objectif de renforcer les liens sociaux et culturels de proximité en permettant de mobiliser les habitants autour d'un projet commun. Les objectifs de ces manifestations sont de :

- favoriser le vivre ensemble, la rencontre, la participation et l'implication des habitants ;
- valoriser les territoires ;
- proposer une programmation grand public : animations, cinéma, concerts, bals...

La Ville de Lyon souhaite soutenir ces associations par l'attribution d'une subvention mais également par un soutien en communication et en technique afin d'accroître leur visibilité et augmenter la mixité des publics.

Cette année, ces 9 événements festifs auront lieu dans différents arrondissements lyonnais :

<b>2<sup>e</sup> arrondissement : le Pardon des Mariniers</b>	<b>10 mai 2020</b>
---	--------------------

L'association Les Amis du Lien, créée le 4 mars 1996 en vue de restaurer, entretenir et gérer le bateau-chapelle « Le Lien », a également pour objet d'organiser des animations culturelles et festives autour de la communauté marinière. Elle propose notamment « le Pardon des Mariniers », une manifestation devenue au fil des années une fête familiale et conviviale pour tout l'arrondissement renouant avec les fêtes de l'eau. La manifestation rassemble entre 4 000 et 6 000 personnes par an.

L'édition 2020 aura lieu au niveau de la darse nautique du quartier Confluence à Lyon 2<sup>e</sup>. L'organisation de cet événement s'inscrit dans le cadre de la politique événementielle et culturelle de la Ville de Lyon et présente les intérêts communaux suivants : renforcer les liens sociaux et culturels de proximité, mobiliser les habitants autour d'un projet commun et renforcer la visibilité de la ville dans le domaine des nouvelles technologies du transport fluvial à Lyon.

Plusieurs activités seront organisées durant cette journée dont la présentation des bateaux, la célébration publique de la messe du Pardon des Mariniers et la bénédiction des bateaux.

Cette fête est l'occasion de faire connaître les métiers de l'eau en proposant notamment des expositions et animations sur des thèmes relatifs à la batellerie : jeux pour enfants (nœuds marins, pêche à la ligne), présentation de différents types de bateaux, expositions sur la thématique de la sécurité sur l'eau,....

Comme lors des éditions précédentes seront présents différents partenaires de la manifestation : la compagnie fluviale de transport, la compagnie nationale du Rhône, l'association nationale des plaisanciers en eaux intérieures, la société nationale de sauvetage en mer, ...

Le budget prévisionnel de l'événement est de 13 500 €. La Ville de Lyon souhaite soutenir les manifestations traditionnelles et populaires, à l'exclusion de toute activité culturelle, liées à l'événement, à hauteur de 5 000 €, ainsi que par une aide en nature (soutien logistique valorisé à 3 400 € et soutien en communication valorisé à 2 000 €).

Cette subvention sera exclusivement affectée à l'organisation des animations culturelles et festives, ayant un caractère traditionnel et populaire. Les manifestations culturelles sont exclues du bénéfice de la subvention de la Ville. La Ville de Lyon procédera au contrôle de l'affectation de cette subvention par le biais des factures acquittées par l'association pour les postes de dépenses concernés. Une convention mixte ayant pour objet de définir les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association Les Amis du Lien et prévoyant le remboursement de la subvention en cas d'affectation de celle-ci à des activités culturelles, est soumise à votre approbation.

En 2019, l'association Les Amis du Lien a reçu une subvention de 5 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4662 du 20 mai 2019.

<b>2<sup>e</sup> arrondissement : HippoCamp</b>	<b>4 juillet 2020</b>
---	-----------------------

Un collectif unissant douze associations du secteur Perrache / Confluence, coordonné par la Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence (MJC Presqu'île Confluence) souhaite organiser la 3<sup>ème</sup> édition de la Fête de Quartier de Perrache - Sainte Blandine « HippoCamp » sur la place de l'Hippodrome à Lyon 2<sup>e</sup>.

Ce projet collectif se donne pour mission de créer du lien entre les habitants du quartier de Perrache en favorisant les échanges entre les personnes isolées, les familles et les jeunes afin de les rapprocher des structures à caractère sociales et culturelles.

Lors de cette journée, la fête de quartier proposera des animations ludiques en lien avec les associations partenaires : atelier avec les habitants d'Habitat-Humanisme, atelier compost avec le secteur environnement de la MJC, jeux adaptés aux adolescents avec l'association Sauvegarde 69, information individuel avec le Centre régional d'information jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes, visite guidée et jeux avec les Archives municipales, bibliobus avec la Bibliothèque de Lyon 2e, fanfares, contes, mini-concerts avec le Périscope et le Marché Gare, bus des Escales solidaires

Un repas gratuit sera également préparé par une association locale, Linkebire.

Toutes les animations proposées se veulent participatives afin que les habitants vivent un moment convivial, original et ouvert à tous.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 7 800 €. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 750 €

Les conditions et les modalités de versement de cette subvention sont formalisées par une convention d'application jointe au rapport.

En 2019, la MJC Presqu'île Confluences a reçu une subvention de 1 750 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4662 du 20 mai 2019.

<b>4<sup>e</sup> arrondissement : la guinguette rues aux enfants, rues pour tous</b>	<b>18 juillet 2020</b>
--	------------------------

L'association Funibus Folk a pour objet de porter et d'aider à la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de projets d'habitants et d'associations de quartier, visant à développer l'entraide et la solidarité.

L'association souhaite organiser une fête de quartier sur la place Picard à Lyon 4<sup>e</sup>.

Plusieurs activités seront proposées durant cette journée : ateliers danse, musique, cuisine, jeux, repas partagé et guinguette, ainsi qu'un bal avec orchestre suivi d'une soirée dansante avec un DJ.

Cette journée est ouverte à tous et permet de recréer du lien social entre les habitants et favoriser les liens intergénérationnels.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 3 041, 33 € La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 500 €

En 2019, l'association Funibus Folk a reçu une subvention de 500 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4662 du 20 mai 2019.

<b>4<sup>e</sup> arrondissement : Ouest en fête</b>	<b>1er juin 2020</b>
---	----------------------

L'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse organise la fête de quartier « Ouest en fête », place Flammarion à Lyon 4<sup>e</sup>, qui se déroulera comme suit :

- ateliers créatifs, culturels et d'initiation pour toute la famille ;
- piste de danse géante sur la place, pour une soirée festive et conviviale.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 3 230 € La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 500 €

Les conditions et les modalités de versement de cette subvention sont formalisées par une convention d'application jointe au rapport.

En 2019, l'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse a reçu une subvention de 1 500 € de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4662 du 20 mai 2019.

<b>5<sup>e</sup> arrondissement : fête de quartier de Saint Just</b>	<b>30 mai 2020</b>
--	--------------------

Pour la 10<sup>ème</sup> édition, le Centre Social Saint Just organise la fête de quartier de Saint Just avec différents acteurs : l'association des locataires de la Sarra et du Bastion, le conseil de quartier, l'association des commerçants de Saint-Just, l'association des jeunes du lycée Saint just, les fédérations de parents d'élèves des écoles publiques et des groupes d'habitants.

En amont de la fête, sera mis en place une semaine d'exposition des ateliers du centre social avec des temps d'animation musicale au sein du quartier.

Cette fête familiale, festive et culturelle se déroulera sur la place Varillon (Lyon 5<sup>ème</sup>), de 10h00 à 19h00.

Une animation musicale marquera le début de la manifestation. Durant la journée diverses animations auront lieu : des jeux, des ateliers maquillage pour enfants, de la sculpture sur ballon, des contes, un atelier pâtisserie, une scène ouverte (théâtre, musique, danse), un atelier d'expression artistique, un grand repas partagé. La journée se terminera par un concert offert aux habitants.

Cet événement favorise les rencontres entre habitants, valorise le quartier, mixe les publics ainsi que les âges, suscite la découverte culturelle et poursuit le travail de partenariat des associations du quartier.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 3 300 € La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 500 €

Les conditions et les modalités de versement de cette subvention sont formalisées par une convention d'application jointe au rapport.

En 2019, le Centre social Saint-Just a reçu une subvention de 1 500 € de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4662 du 20 mai 2019.

<b>5<sup>e</sup> arrondissement : le carnaval des dragons de Saint-Georges</b>	<b>28 mars 2020</b>
--	---------------------

L'association Les Dragons de Saint-Georges organise la 28<sup>ème</sup> édition du Carnaval des Dragons de Saint-Georges à destination des habitants des quartiers du 5<sup>e</sup> arrondissement, des commerçants et des visiteurs.

L'après-midi, à partir de 13h00, des ateliers maquillage et des animations créatives seront proposés sur la place Valensio. De 14h00 à 17h00, la parade traversera le Vieux Lyon, accompagnée par des batucadas. A l'arrivée du défilé, un goûter sera offert aux enfants. Après un défilé de costumes, un concert précèdera un grand repas. A partir de 21h00, sont prévus le traditionnel « brûlage » de Monsieur Carnaval, un feu d'artifice sur la passerelle Saint-Georges et un grand bal pour clôturer l'événement.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 17 750 € La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 5 000 €

En 2019, l'association les dragons de Saint-Georges a reçu une subvention de 5 000 € de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4662 du 20 mai 2019.

<b>5<sup>e</sup> arrondissement : fête de quartier du Vieux-Lyon</b>	<b>20 mai 2020</b>
--	--------------------

Depuis 2005, la Maison pour tous Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux-Lyon (MJC du Vieux Lyon) se positionne comme porteuse du « projet de quartier ». Elle propose une démarche ayant pour but de rassembler les populations du quartier autour d'un projet commun et de favoriser l'émergence d'initiatives et d'actions autour d'un thème particulier.

Cette année, cette fête de quartier aura pour thématique « Cultivons nos bonheurs » et articulera l'ensemble des projets de l'année initiés par les écoles et les associations du quartier.

Autour de ce thème, une série d'animations, proposée par l'ensemble des acteurs du quartier, sera prévue sur la place Saint-Jean, à partir de 16h00 : jeux, spectacles jeune public, spectacles d'enfants, créations collectives, espace de troc et d'échange, espace détente... De 19h00 à minuit, un grand repas de quartier partagé sera proposé suivi de concerts.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 15 575 €. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 3 000 €.

Les conditions et les modalités de versement de cette subvention sont formalisées par une convention d'application jointe au rapport.

En 2019, la MJC du Vieux Lyon a reçu une subvention de 3 750 € de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4662 du 20 mai 2019.

<b>8<sup>e</sup> arrondissement : fête de quartier de Monplaisir</b>	<b>20 juin 2020</b>
--	---------------------

Le Comité des fêtes de Monplaisir organise, depuis plusieurs années, une fête conjuguant convivialité, activités ludiques et animations culturelles, sur la place Ambroise Courtois dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

La programmation est en cours de finalisation. Cette année, plusieurs activités seront proposées, ainsi qu'un « vide-placard », suivi d'un concert avec une première partie assurée par les jeunes musiciens de la MJC Monplaisir.

Cet événement a pour objectif de renforcer les liens sociaux et culturels de proximité en permettant de mobiliser les habitants autour d'un projet commun.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 9 050 €. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 2 000 €.

Les conditions et les modalités de versement de cette subvention sont formalisées par une convention d'application jointe au rapport.

En 2019, le Comité des fêtes de Monplaisir a reçu une subvention de 2 000 € de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4662 du 20 mai 2019.

<b>9<sup>e</sup> arrondissement : Champvert en fête</b>	<b>19 ou 26 juin ou 3 juillet 2020</b>
---	--

Depuis plusieurs années, le Centre Social de Champvert organise avec un collectif d'associations ainsi que des bénévoles, une soirée festive « Champvert en fête ».

Ce rendez-vous convivial est devenu un incontournable pour les habitants du quartier, et notamment pour les familles. Des ateliers pour enfants et parents, des spectacles et des animations auront lieu durant cette journée. L'objectif du centre social est d'intégrer les habitants dans la création du projet. Le contenu de l'événement ainsi que la thématique sont en cours d'étude pour le moment.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 7 300 € La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 500 €

Les conditions et les modalités de versement de cette subvention sont formalisées par une convention d'application jointe au rapport.

En 2019, le Centre Social de Champvert a reçu une subvention de 1 500 € de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4662 du 20 mai 2019.

En raison de l'intérêt que présentent les activités des associations suscitées, je propose d'allouer un montant global de subventions de 21 750 €

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4662 du 20 mai 2019;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions suivantes, pour un montant global de 21 750 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Evénements</b>	<b>Montant subvention en €</b>
Les Amis du lien	Le pardon des Mariniers	5 000
MJC Presqu'île Confluence	HippoCamp	1 750
Funibus Folk	La guinguette	500

Associations	Evénements	Montant subvention en €
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse	Ouest en fête	1 500
Le Centre social Saint-Just	Fête de quartier de Saint-Just	1 500
Les dragons de Saint-Georges	Le carnaval des dragons de Saint-Georges	5 000
La MJC Vieux-Lyon	Fête de quartier du Vieux-Lyon	3 000
Le Comité des fêtes de Monplaisir	Fête de quartier de Monplaisir	2 000
Le Centre social de Champvert	Champvert en fête	1 500

- 2- Les conventions d'application, établies entre la Ville de Lyon et les associations, sont approuvées
- 3- La convention mixte, établie entre la Ville de Lyon et l'association Les Amis du lien, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 5- La dépense correspondante, soit 21 750 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 6574, fonction 024.

(Et ont signé les membres présents)  
 Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT